

# École de musique CALUIRE & CUIRE

## Le projet d'établissement 2010 / 2015



# Avant Propos

En 2009, l'association a recruté un nouveau directeur qui a eu pour premier objectif d'écrire le projet de l'école de musique pour les cinq ans à venir. Ce dernier devait prendre en compte plusieurs axes : les nouveaux besoins liés au contexte évolutif de la pratique musicale, les évolutions des politiques publiques en matière de développement culturel mais aussi les attentes et propositions du corps professoral de l'école.

Pour ce faire, le directeur a commencé par rencontrer l'ensemble des professeurs individuellement afin d'établir un diagnostic. D'une manière générale, les informations récoltées ont montré une envie de travailler autrement. Ces entretiens ont permis de mettre en avant une équipe ayant besoin d'un cadre de travail différent avec un grand potentiel humain à mettre en cohérence.

De même, il a été organisé des rencontres d'usagers :

- Les élèves jeunes adultes.
- Les élèves de 2<sup>nd</sup> cycle de Formation Musicale.
- Les membres du Conseil d'Administration.

Tous ont donné beaucoup d'informations qui ont servi de base à la réflexion.

La 2<sup>ème</sup> phase a été de travailler à l'élaboration de ce document par la constitution d'une équipe de réflexion composé de 2 membres du Conseil d'administration et de 6 enseignants volontaires et du Directeur. A noter que plus de 10 enseignants s'étaient portés volontaires et qu'un choix a été fait en fonction des représentativités musicales de chacun.

Ce travail collectif vous est présenté dans ce document qui servira de fil conducteur au développement de l'école de musique pendant les cinq ans à venir.

Certains points seront appliqués dès la rentrée prochaine d'autres seront à construire sur le long terme.

Comme tout projet, il sera fait des évaluations régulières des répercussions des changements effectués dans une optique de préparation du prochain projet directeur.

Que l'ensemble des acteurs ayant œuvré à ce projet soit remercié pour leur implication, leur ouverture et la qualité du travail effectué nous permettant d'asseoir une politique claire, adaptée et structurée pour les années à venir.

La Présidente  
Mme HUMMEL

# SOMMAIRE

<b>AVANT PROPOS</b>	<b>2</b>
<b>1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION</b>	<b>5</b>
1.1 Introduction	5
1.2 Les instances de gestion et de décision	6
1.3 Les partenaires	7
1.4 Les activités	7
1.4.1 L'enseignement	7
1.4.2 Les actions de formation	7
1.4.3 Les actions de diffusion	7
1.4.4 L'infrastructure	8
<b>2. UN AVENIR EN CONSTRUCTION</b>	<b>9</b>
<b>CE PARAGRAPHE DU PROJET D'ETABLISSEMENT EST CONSTITUE EN 3 POINTS ET FIXE DES ORIENTATIONS ENVISAGEABLES POUR L'EVOLUTION DE L'ECOLE DE MUSIQUE. UN CERTAIN NOMBRE DE MOYENS SONT DEJA EN COURS MAIS NON CONTRACTUALISES. EN CE QUI CONCERNE LES NOUVEAUX MOYENS, UNE ETUDE SERA PROPOSEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION QUI EN VALIDERA OU NON LA FAISABILITE.</b>	<b>9</b>
2.1 La construction d'un projet commun avec le Centre Musical Caluire Bissardon	9
2.1.1 Construire des actions pédagogiques communes	9
2.1.2 Débattre des expériences pédagogiques communes	9
2.1.3 Réfléchir à la forme juridique et aux implications financières et matérielles	9
2.2 Le rayonnement de l'école	10
2.2.1 Faire reconnaître l'école comme pôle de référence des pratiques musicales	10
2.2.2 Délocaliser les actions et le travail en réseau avec des partenariats culturels et sociaux	10
2.2.3 Mettre en œuvre d'autres moyens	10
2.2.3.1 La médiation et les « nouveaux publics »	10
2.2.3.2 Réflexion sur une stratégie d'attractivité adaptée	10
2.3 Une organisation au service de la pédagogie	11
2.3.1 Le Conseil d'Administration	11
2.3.2 La création d'un Conseil Pédagogique	11
2.3.3 Le service administratif	11
2.3.4 Le futur organigramme de l'école de musique	12
<b>3. UN PROJET PEDAGOGIQUE ADAPTE</b>	<b>13</b>
3.1 Redéployer et compléter l'offre actuelle	13

<b>3.2</b>	<b>Informier et former sur les nouvelles pratiques d'enseignement.</b>	<b>13</b>
<b>3.3</b>	<b>Développer l'expérimentation</b>	<b>13</b>
<b>3.4</b>	<b>Réorganiser les études</b>	<b>13</b>
<b>3.4.1</b>	<b>Création des départements</b>	<b>13</b>
<b>3.4.2</b>	<b>Définition des cursus</b>	<b>14</b>
<b>3.4.2.1</b>	<b>La Formation Musicale</b>	<b>14</b>
<b>3.4.2.2</b>	<b>Les cours d'instrument</b>	<b>14</b>
<b>3.4.2.3</b>	<b>La musique actuelle</b>	<b>14</b>
<b>3.4.2.4</b>	<b>La pratique collective</b>	<b>14</b>
<b>3.4.2.5</b>	<b>L'évaluation</b>	<b>14</b>
<b>3.4.3</b>	<b>Développement du sens artistique des élèves</b>	<b>15</b>
<b>4.</b>	<b>UNE ORGANISATION SPECIFIQUE</b>	<b>16</b>
<b>4.1</b>	<b>Ouvrir et affiner les perceptions (avant 7 ans)</b>	<b>16</b>
<b>4.2</b>	<b>Devenir musicien (à partir de 7 ans /CE1)</b>	<b>17</b>
<b>4.2.1</b>	<b>Le 1<sup>er</sup> cycle : de 2 à 5 ans</b>	<b>17</b>
<b>4.2.2</b>	<b>Le 2<sup>nd</sup> cycle : de 2 à 5 ans</b>	<b>17</b>
<b>4.2.3</b>	<b>Le 3<sup>ème</sup> cycle : 2 ou 3 ans</b>	<b>18</b>
<b>4.3</b>	<b>Le parcours allégé</b>	<b>18</b>
<b>4.4</b>	<b>Le parcours « ado »</b>	<b>19</b>
<b>4.5</b>	<b>Le cursus adulte</b>	<b>19</b>
<b>4.6</b>	<b>Les évaluations</b>	<b>19</b>
<b>4.7</b>	<b>Les offres d'enseignements spécifiques</b>	<b>19</b>
<b>5.</b>	<b>POST FACE</b>	<b>21</b>

# 1. Présentation de l'association

## 1.1 Introduction

**L'École de Musique de Caluire et Cuire** a été fondée en janvier 1975 sous le statut associatif relevant de la Loi de 1901.

Elle est issue de l'association de l'Harmonie de Caluire et Cuire qui jusque là dispensait des cours de musique pour les jeunes souhaitant intégrer les pupitres.

Elle assurait ainsi des cours pour les instruments de la famille des bois, des cuivres et des percussions.

Monsieur NEGRIGNAT, intervenant en milieu scolaire, en fut le premier directeur durant 7 ans. M. SZOSTEK lui succéda jusqu'en 2009. Ils assurèrent de plus et en accord avec les deux associations, la direction musicale de l'Harmonie de Caluire et Cuire.

**L'École de Musique de Caluire et Cuire** a été un succès dès les premières années, l'évolution de son effectif fût importante, comptant rapidement autour de 600 élèves.

Ce succès amena l'association à diversifier son enseignement. En effet, devant la demande des habitants de Caluire et Cuire, l'École proposa outre l'enseignement des instruments dévolus à l'Orchestre de l'Harmonie, l'apprentissage du piano, de la guitare, de l'accordéon, et de toute la famille des cordes (violon, alto, violoncelle, contrebasse, harpe et clavecin).

De par l'historique de l'école, la musique d'ensemble a toujours été un axe fondamental de son enseignement.

Les classes d'orchestres d'instruments à vents et/ou à cordes ont été intégrées dans le cursus des apprentissages.

Il a été ajouté l'enseignement de la musique vocale (classes de chant, et les chorales d'enfants et d'adultes), la musique de chambre et l'atelier de musique ancienne.

En 1991, la Municipalité, dans le cadre de la rénovation du centre ville, lors de la construction de la nouvelle mairie et de la salle de spectacle Le Radiant, a aussi fait le choix de la construction de locaux pour **L'École de Musique de Caluire et Cuire**.

Le choix s'est porté sur un terrain du centre ville, proche du Radiant, faisant ainsi un pôle culturel cohérent entre la bibliothèque municipale, la salle de spectacle, et l'école de musique.

Le bâtiment de 600 m<sup>2</sup> s'intègre dans l'architecture du lieu, il comprend 12 studios servant pour les cours individuels d'instrument, 3 salles pour les cours collectifs (formation musicale, initiation), une salle de répétition pour les ensembles instrumentaux et vocaux, qui se trouve transformée en salle de concert pour les auditions, et 3 bureaux administratifs.

Ces locaux sont mis à disposition par la municipalité par convention aux deux associations (Ecole de musique de Caluire et Cuire et Harmonie de Caluire et Cuire).

Actuellement l'Ecole est une des plus importantes en nombre d'élèves du Département du Rhône. Elle est la 1ère école de statut associatif de la Région Rhône-Alpes.

## 1.2 Les instances de gestion et de décision

**L'Assemblée générale** est l'instance souveraine. Elle se réunit au moins une fois par an (en novembre) afin d'approuver et voter le rapport moral du président, le rapport financier du trésorier et le budget de l'exercice suivant.

**Le Conseil d'Administration**, qui se réunit au moins une fois par bimestre, est chargé de l'administration et du fonctionnement de l'association. Il est composé de 13 à 18 membres :

- Des membres adhérents élus pour deux ans
- Des membres de droit (Président de l'harmonie, Adjoint au maire /délégué à la Culture, membres du Conseil Municipal)
- Des membres cooptés en raison de leur compétence personnelle.

C'est une instance qui définit la politique générale de l'association, qui veille au bon fonctionnement de celle-ci.

**Le bureau** est élu par le Conseil d'Administration, il est composé d'un président, d'un ou plusieurs vice-présidents, d'un trésorier (et d'éventuels trésoriers adjoints), d'un secrétaire (et d'éventuels secrétaires adjoints). Le bureau est mandaté pour suivre la gestion courante et pour décider de points n'engageant pas la pérennité de l'association. Il se réunit aussi souvent que nécessaire, et au minimum une fois avant chaque réunion de Conseil d'Administration.

**Des commissions de travail** peuvent être constituées sur demande du président. Ces commissions peuvent se concerter sur des points tels que la communication de l'association, la recherche de nouveaux modes de gestion, etc.

Afin d'aider le Conseil d'Administration dans ses prises de décision, les 3 salariés administratifs préparent les documents de synthèse adéquats. Le directeur assure la direction générale de l'association. La responsable administrative assure le suivi financier du budget de l'association et la veille juridique. La secrétaire polyvalente se charge du secrétariat de l'école ainsi que de la comptabilité.

L'association est régie par ses statuts, et par deux règlements intérieurs (le premier règlement en application de l'article L1321-1 du Code du travail) ; le second règlement complète les statuts de l'association).

L'école de musique applique la convention collective de l'animation, ainsi que deux accords d'entreprise.

## 1.3 Les partenaires

**La Ville de Caluire et Cuire** est son 1<sup>er</sup> partenaire. En effet, elle met à disposition de l'école de musique des locaux, investit dans l'acquisition des instruments de musique et subventionne fortement l'association.

**Le Conseil Général du Rhône** participe à hauteur de 10% des produits de l'association. Cette collectivité, dans le cadre de ses compétences, a défini un schéma départemental des enseignements artistiques qui sert de référence.

**La Spedidam** (société de perception de droits d'auteurs des artistes interprètes), la **Société Générale**, **JS Musique** et **Costa Piano** participent à une aide soit financière ou technique.

## 1.4 Les activités

### 1.4.1 L'enseignement

L'École accueille les élèves à partir de 3 ans et sans limite d'âge.

Elle dispose de 18 classes d'instruments et 12 classes de musique d'ensemble.

- Cordes : violon, alto, violoncelle
- Cuivres : cor d'harmonie, trompette, trombone, tuba
- Bois : flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone
- Claviers et divers : piano, accordéon
- Percussions : batterie-jazz et percussion
- Chant : chant, chorale d'adultes, chorale d'enfants
- Musique ancienne et cordes pincées : flûte à bec, harpe, guitare
- Pratiques d'ensemble : 2 Orchestres à vent, 2 Orchestres à cordes, 1 ensemble de saxophones, 1 classe de musique de chambre, 2 chorales, 1 classe de jazz, un ensemble de hautbois et un atelier de musique ancienne, 1 groupe de rock.
- Préparation Musique au Bac

### 1.4.2 Les actions de formation

L'école de musique propose au travers de *Caluire et Cuire & Cuivres* une master-class ouverte à un public externe, organisée en avril avec des intervenants de renommée nationale et internationale.

Elle intervient comme organisme de formation auprès des professeurs de musique mais aussi auprès de tous les publics pris en charge par leur employeur.

### 1.4.3 Les actions de diffusion

Différents projets (concerts, spectacles, projets artistiques,...) sont construits par les professeurs de l'école de musique en collaboration avec des artistes invités.

Les élèves proposent une présentation de leur pratique musicale lors d'auditions ouvertes au public.

L'école de musique participe aussi à la vie sociale et culturelle de la ville de Caluire et Cuire :

- Fête de la Musique (21 juin)
- Concerts dans les écoles, notamment lors des fêtes de fin d'année
- Conférences (partenariat avec la bibliothèque)
- Partenariat avec des écoles (prêt de matériel, exposition et présentation d'instruments dans les écoles primaires)
- Forum des associations,...

Les concerts sont organisés dans différents lieux de la ville : Le Radiant, la salle Camaïeu, les différentes églises de la commune.

#### **1.4.4 L'infrastructure**

Les bâtiments sont mis à disposition par la Mairie et offrent 12 studios avec piano, 3 salles de formation musicale, 1 salle de répétition équipée de 100 places, des salles mises à disposition dans les Ecoles primaires de Caluire et Cuire (Jean Jaurès, Montessuy, Edouard Herriot, Jules Verne, Paul Bert).

L'Ecole possède un grand nombre d'instruments dont une partie peut être louée aux élèves.

Les achats des instruments sont financés par la Ville de Caluire et Cuire et par le Conseil Général du Rhône ainsi que sur des fonds propres de l'école.

Le personnel de l'école est composé de 36 professeurs de musique et de 3 personnes composant le service administratif.

## **2. Un avenir en construction**

Ce paragraphe du projet d'établissement est constitué en 3 points et fixe des orientations envisageables pour l'évolution de l'école de musique. Un certain nombre de moyens sont déjà en cours mais non contractualisés. En ce qui concerne les nouveaux moyens, une étude sera proposée au Conseil d'Administration qui en validera ou non la faisabilité.

### **2.1 La construction d'un projet commun avec le Centre Musical Caluire Bissardon**

Le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens signé le 10 juillet 2009 entre la Mairie de Caluire et Cuire et Cuire, le Centre Musical Caluire Bissardon et l'Ecole de Musique de Caluire et Cuire fixe un certain nombre d'objectifs dont celui de proposer un projet commun.

L'école de musique de Caluire et Cuire s'engage dans la réalisation de ces objectifs. Pour ce faire dans un 1<sup>er</sup> temps elle propose, en collaboration avec le Centre Musical Caluire Bissardon, de créer un comité de pilotage intégrant les responsables des 2 associations, ainsi que des représentants de la Mairie pour étudier la création d'un projet d'établissement commun aux 2 écoles pour fin juin 2011, afin de répondre aux sollicitations de la Mairie de Caluire et Cuire qui souhaite n'avoir qu'un seul interlocuteur.

#### **2.1.1 Construire des actions pédagogiques communes**

- Création d'auditions ou de concerts communs
- Travail autour de projets ambitieux réunissant les deux écoles tous les 2 ans
- Rencontres entre les représentants de chaque Conseil d'Administration
- Optimisation de l'utilisation des parcs de matériel ainsi que des locaux respectifs
- Création d'un ensemble orchestral et vocal commun aux 2 structures

#### **2.1.2 Débattre des expériences pédagogiques communes**

- Utilisation des compétences complémentaires des directeurs des 2 structures
- Mise en place de réunions thématiques
- Mise en place d'actions de Formation continue communes

#### **2.1.3 Réfléchir à la forme juridique et aux implications financières et matérielles**

- Création d'un comité de pilotage

## **2.2 Le rayonnement de l'école**

Dans cette partie du projet, les moyens proposés sont des pistes qui pourraient être exploitées dans les 5 prochaines années. Toute mise en œuvre sera préalablement soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.

### **2.2.1 Faire reconnaître l'école comme pôle de référence des pratiques musicales**

- Renforcement de la place de l'école de musique au niveau local et intercommunal
- Développement de partenariats régionaux, nationaux et européens
- Articulation du pôle de référence dans le schéma départemental

### **2.2.2 Délocaliser les actions et le travail en réseau avec des partenariats culturels et sociaux**

- Développement de partenariats avec les structures culturelles ou de jeunesse de Caluire et Cuire (radiant, Caluire-jeune,...) pour garantir une politique de résidence ou de master-class, et permettre la mise en place de projets ambitieux
- Décentralisation des cours dans les différents quartiers
- Développement de partenariats avec l'Education Nationale en proposant des « Orchestres à l'école » dans les quartiers identifiés ou des classes à horaires aménagés

### **2.2.3 Mettre en œuvre d'autres moyens**

#### **2.2.3.1 La médiation et les « nouveaux publics »**

- Développement d'activités et de stages durant les périodes basses de fonctionnement
- Accueil de « nouveaux » publics : Pistes possibles de travail :
  - ✓ Les adultes : accessibilité aux cursus existants – chorale, formation instrumentale, formation musicale, orchestres et musique de chambre, partenariat avec l'AMA (Association des Musiciens Amateurs),...
  - ✓ Les personnes en situation de handicap : ouverture vers les instituts spécialisés, concerts dans ces lieux, partenariat avec « Léthémusicale », formations spécifiques

#### **2.2.3.2 Réflexion sur une stratégie d'attractivité adaptée**

- Amélioration de l'offre : Pistes possibles de travail :
  - ✓ Organisation d'évènements autour d'un thème – journée de la musique contemporaine, journée de la musique traditionnelle...
  - ✓ Mise en place de résidences d'artistes
  - ✓ Création de passerelles entre les différents arts lors de l'apprentissage
  - ✓ Découvertes des cultures musicales spécifiques
  - ✓ Organisation de concerts hors les murs afin de toucher un public plus large avec une programmation attrayante
  - ✓ Création d'une saison musicale

- Réflexion sur une grille tarifaire
- Proposition de places à tarifs réduits pour les parents et les enfants pour certains concerts en partenariat avec les structures culturelles de Caluire et Cuire, les collectivités environnantes et l'ASEAR ( Association des Structures Artistiques du Rhône), ...
- Mise en place d'une stratégie de communication adaptée : Nouvelles Technologies de l'Information et des Communications, création d'une newsletter, amélioration de la communication interne

## **2.3 Une organisation au service de la pédagogie**

### **2.3.1 Le Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration s'engage à œuvrer pour la mise en place de ce projet en contribuant, par ses décisions, à la mise en œuvre de la formation, des investissements et des collaborations nécessaires à sa réalisation dans le respect du cadre budgétaire.

### **2.3.2 La création d'un Conseil Pédagogique**

L'Ecole de musique, forte de ses 39 salariés et de son projet en cours doit adapter son organisation. Il lui est nécessaire de se doter d'un Conseil Pédagogique. Il sera composé de chefs de département, d'un représentant du Conseil d'Administration et du Directeur.

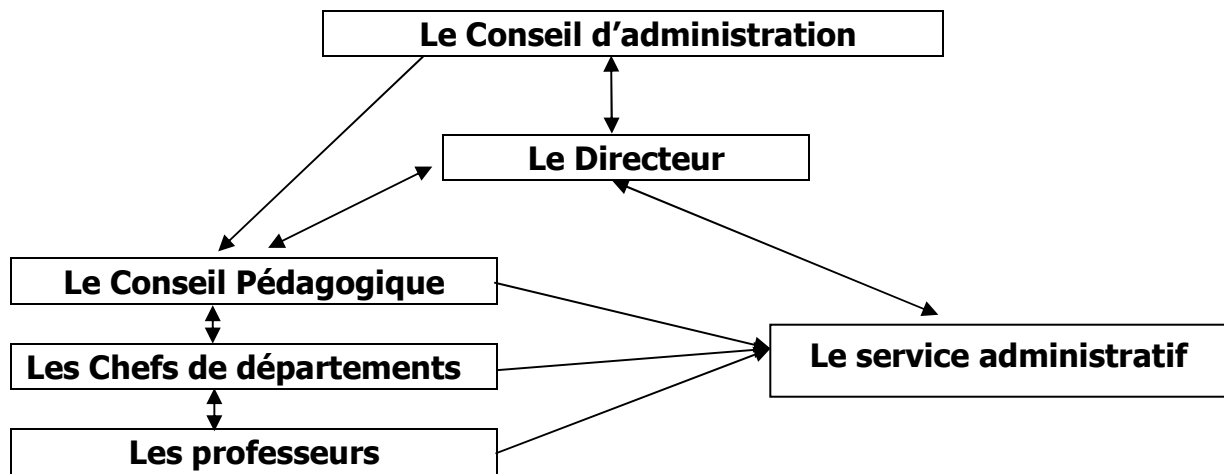
- Le Conseil Pédagogique est force de proposition dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet d'établissement.
- Il évalue l'ensemble des dispositifs pédagogiques mis en œuvre : suivi des études, orientation des élèves,... en relation avec le projet d'établissement.
- Il est une instance disciplinaire et doit se prononcer sur un avertissement, un renvoi temporaire voire définitif d'un élève.

### **2.3.3 Le service administratif**

Au nombre de 3 salariés, le service administratif est au service de la pédagogie :

- En coordonnant et en organisant les actions de l'école de musique
- En développant la communication
- En gérant le suivi des élèves
- En élaborant et en gérant le budget

### 2.3.4 Le futur organigramme de l'école de musique



## 3. Un projet pédagogique adapté

### 3.1 Redéployer et compléter l'offre actuelle

- Soutien et développement des classes à faible effectif existantes
- Ouverture de nouvelles classes : MAO, musiques actuelles, ...
  - adaptation des salles
  - création d'un emploi du temps adapté
- Soutien et développement des pratiques amateurs existantes

### 3.2 Informer et former sur les nouvelles pratiques d'enseignement.

- Pratique des méthodes actives
- Alternance des apprentissages entre l'oralité et l'écriture
- Centralisation de l'organisation de l'école à partir des pratiques collectives
- Construction de l'enseignement autour du projet de l'élève
- Concertation pédagogique autour des projets d'école, saison...(Musique au bac, concerts pédagogiques,...)

### 3.3 Développer l'expérimentation

- Développement de la culture de projets
  - ✓ En réunissant les élèves autour d'un projet musical
  - ✓ En accompagnant les élèves dans la réalisation de ce dernier
- Développement de l'improvisation, de l'écriture ou de la création
- Soutien des projets personnels
- Ouverture à d'autres associations pour des besoins spécifiques :
  - ✓ En faisant découvrir de nouvelles esthétiques
  - ✓ En ouvrant à d'autres expressions artistiques (art plastique, vidéo, théâtre, danse, etc.)

### 3.4 Réorganiser les études

#### 3.4.1 Création des départements

##### **Définition des départements :**

*Bois, cuivres et percussion, cordes, instruments polyphoniques, pratiques collectives et chant, Formation Musicale et culture, musique actuelle*

### **Définition du chef de département :**

*Il est élu par ses collègues pour une durée de 2 ans renouvelables 1 fois et validé par le Directeur.*

- Chaque chef de département aura pour mission de développer la concertation au sein du conseil pédagogique ainsi que dans son département, mais aussi entre les différents départements (Formation Musicale et bois, cordes et musiques actuelles,...) afin de suivre le parcours individuel de chaque élève et de se concerter sur les choix et les contenus pédagogiques
- Partage de compétences
- Mise en commun de projets au sein du département
- Développement de projets ambitieux
- Mise en œuvre et suivi du projet d'école

### **3.4.2 Définition des cursus**

#### **3.4.2.1 La Formation Musicale**

- En travaillant par cycle et par projet
- En fonction du niveau, en impliquant les élèves dans l'organisation de leur projet de classe
- En développant la place de l'informatique et de la MAO au sein des cours de Formation Musicale
- En travaillant sur les différentes esthétiques
- En créant un 3<sup>ème</sup> cycle

#### **3.4.2.2 Les cours d'instrument**

- En complétant les effectifs des classes ayant le moins d'élèves
- En relançant les classes qui n'ont plus d'élèves (basson, clavecin, contrebasse à cordes,...)
- En ouvrant de nouvelles classes (chant moderne,...)
- En complétant l'offre.

#### **3.4.2.3 La musique actuelle**

- En valorisant l'existant
- En organisant les emplois du temps pour donner toute la place qui revient à cette pratique
- En adaptant les lieux d'enseignement

#### **3.4.2.4 La pratique collective**

- En la rendant obligatoire dans le cursus des élèves
- En travaillant par session d'orchestre, de musique de chambre ou de chorale
- En intégrant la pratique collective au sein du cours d'instrument ou par département lors de la 1<sup>ère</sup> année en concertation avec le chef du département des pratiques collectives
- En l'intégrant au sein ou autour des cours de Formation Musicale

#### **3.4.2.5 L'évaluation**

- En prenant en compte la dimension artistique de l'élève
- En se concertant tout au long de l'année

- En mettant en place de nouvelles méthodes d'évaluation

### **3.4.3 Développement du sens artistique des élèves**

- Elaboration d'une saison de l'école de musique avec des temps forts tous les trimestres
- Formation des futurs publics sous forme d'accompagnement et de préparation à des spectacles variés
- Mise en situation des élèves au moins une fois dans l'année avec implication dans l'organisation et la préparation de celle-ci
- Ouverture à de nouveaux publics en développant les concerts hors les murs

## 4. Une organisation spécifique

L'École de Musique de Caluire et Cuire a la vocation, d'une part de dispenser une culture musicale complète à et pour tous, en prenant en compte les spécificités de chacun, et, d'autre part à accompagner, orienter un élève ayant le potentiel et l'envie de devenir professionnel.

Les élèves s'engagent à participer aux diverses évaluations et aux prestations publiques de l'école de musique.

### 4.1 Ouvrir et affiner les perceptions (avant 7 ans)

#### ***De 3 à 7 ans : du jardin à l'initiation.***

- ✚ Développer la curiosité
- ✚ Former l'oreille et l'écoute (écoute intérieure et écoute de l'autre)
- ✚ Mettre en place des repères (par la perception, le vocabulaire...) sur les phénomènes acoustiques
- ✚ Favoriser les conditions qui permettront aux élèves d'avoir une activité musicale plus spécialisée
- ✚ Faire connaissance avec les différentes esthétiques musicales en allant aux auditions, concerts et en écoutant
- ✚ Découvrir l'établissement et l'ensemble de son offre dans la dernière année d'éveil
- ✚ Se présenter en public
- ✚ Commencer à construire un vocabulaire musical

#### ***A partir de 7 ans (CE1) pour les élèves qui n'ont pas encore suivi de cours : L'initiation.***

- ✚ Développer la curiosité
- ✚ Former l'oreille et l'écoute (écoute intérieure et écoute de l'autre)
- ✚ Mettre en place des repères (par la perception, le vocabulaire...) sur les phénomènes acoustiques
- ✚ Favoriser les conditions qui permettront aux élèves d'avoir une activité musicale plus spécialisée
- ✚ Faire connaissance avec les différentes esthétiques musicales en assistant aux auditions, concerts et en écoutant
- ✚ Se présenter en public
- ✚ Commencer à construire un vocabulaire musical
- ✚ Travailler par la perception du corps
- ✚ Découvrir l'établissement et l'ensemble de son offre
- ✚ Initier la pratique de 2 ou 3 instruments sur le 1<sup>er</sup> trimestre
- ✚ Débuter une pratique instrumentale ou vocale dès le début du 2<sup>nd</sup> trimestre

Temps : 1H15 de cours par semaine

Nombre d'élèves par groupe : minimum 5, maximum 12

## **4.2 Devenir musicien (à partir de 7 ans /CE1)**

L'École de Musique de Caluire et Cuire a pour vocation de former des musiciens épanouis et autonomes. Pour ce faire, et en s'appuyant sur les directives ministérielles, elle souhaite placer **les pratiques collectives** au centre de son enseignement. Ainsi un élève qui s'inscrit à l'école de musique s'engage à participer à des cours de Formation Musicale, d'instruments et de pratiques collectives. L'école s'organisera pour limiter les déplacements des élèves à 2 fois par semaine.

Chaque professeur devra définir ce que les élèves doivent avoir acquis dans leur cycle. Cette définition se fera soit par instrument, soit par département.

### **3 cycles :**

Les temps de cours d'instrument sont donnés à titre indicatif. Il appartient à chaque professeur de prendre en compte la spécificité de leur discipline.

#### **4.2.1 Le 1<sup>er</sup> cycle : de 2 à 5 ans Construire la motivation et la méthode Constituer les bases de la pratique**

Les élèves ont un cours d'instrument de 30 minutes, un cours de formation musicale d'1H15 et une pratique collective.

La 1<sup>ère</sup> année, la pratique collective doit avoir lieu au sein de la classe d'instrument.

L'évaluation se fait en 2 temps : continue avec un dossier de l'élève et par un examen de fin de 1<sup>er</sup> cycle

Récompense obtenue : Attestation de fin de 1<sup>er</sup> cycle : elle nécessite la validation des 3 disciplines et permet l'accès au 2<sup>ème</sup> cycle

Les pratiques collectives du 1<sup>er</sup> cycle au choix et en cohérence avec l'instrument pratiqué : l'orchestre à cordes, l'orchestre à vents, la chorale, l'orchestre de guitare, la musique de chambre, l'accompagnement, ensemble à instrumentations variables.

#### **4.2.2 Le 2<sup>nd</sup> cycle : de 2 à 5 ans Donner une ouverture culturelle élargie Acquérir des bases d'une pratique autonome**

Les élèves ont un cours d'instrument de 45 minutes, un cours de formation musicale d'1H30 et une pratique collective.

Récompense obtenue : Brevet de fin de 2<sup>ème</sup> cycle : il nécessite la validation des 3 disciplines et permet l'accès au 3<sup>ème</sup> cycle

Les pratiques collectives du 2<sup>nd</sup> cycle au choix et en cohérence avec l'instrument pratiqué : l'orchestre à cordes, l'orchestre à vents, la chorale, l'orchestre de guitare,

les ensembles de musiques actuelles, les biguifous, la musique de chambre, la MAO, l'ensemble de jazz, tutorat d'élèves pour les élèves pianistes.

#### **4.2.3 Le 3<sup>ème</sup> cycle : 2 ou 3 ans** **Développer un projet artistique personnel** **Approfondir des connaissances et/ou des pratiques**

Les élèves ont un cours d'instrument d'1 heure et une pratique collective. La formation musicale de 2 heures est fortement conseillée même si elle est optionnelle et déclinable à partir d'un projet.

Récompense obtenue : Diplôme de Musicien Amateur de l'Ecole de Musique de Caluire et Cuire

Les pratiques collectives du 3<sup>ème</sup> cycle : l'orchestre symphonique, l'Harmonie de Caluire et Cuire, la musique de chambre, la chorale, les ensembles de musiques actuelles, la Musique Assistée par Ordinateur, les biguifous, l'ensemble de jazz, tutorat d'élèves pour les élèves pianistes.

### **4.3 Le parcours allégé**

Ce parcours est proposé aux élèves qui conservent une grande motivation et l'envie de continuer la musique mais qui font face à des contraintes inconciliables à être présent à tous les cours du cursus.

**Objectifs** : Entretenir les compétences préalablement acquises, compléter l'ouverture culturelle.

**Organisation** : Une pratique collective et un cours d'instrument de 30 minutes hebdomadaires, la participation active et assidue aux activités de l'école de musique est souhaitée.

**Durée** : 1 an renouvelable 1 fois. A tout moment, l'élève peut reprendre un cursus normal après une évaluation de ses compétences.

**Procédure** : Faire une demande écrite auprès du Directeur. Une décision sera rendue lors d'un conseil pédagogique.

**Evaluation** : L'évaluation est continue tout au long de l'année. Les élèves ne sont pas soumis à un examen.

**Tarification** : Le même que le cursus normal.

L'admission dans ce parcours est prononcée par le Directeur après délibération du conseil pédagogique.

L'accès n'est possible qu'à partir du 2<sup>nd</sup> cycle.

## **4.4 Le parcours « ado »**

Le parcours « ado » est adapté à l'âge des élèves de plus de 13 ans. Celui-ci leur permet d'accéder au 2<sup>nd</sup> cycle plus rapidement.

Il est ouvert aux élèves à partir de la 5<sup>ème</sup> qui souhaitent débiter la musique.

Pour les élèves ayant déjà une pratique, un entretien est proposé pour orienter l'élève dans le niveau le plus adéquat.

Les élèves ont un cours d'instrument de 30 minutes, un cours de formation musicale d'1H15 et une pratique collective.

## **4.5 Le cursus adulte**

La pratique collective sera le fil conducteur du parcours adulte.

Pour les adultes débutants : un cours d'instrument de 30 minutes, un cours de formation musicale adulte et une pratique collective (musique de chambre, chorale ou orchestre).

Pour les amateurs ayant déjà un acquis musical : pratique collective (musique de chambre ou orchestre) 15 heures de formation instrumentale à répartir sur l'année.

Une évaluation du niveau est effectuée en début d'année afin :

- D'orienter l'adulte musicien
- Adapter le programme à ses attentes
- Proposer des cours pendant son temps disponible.

## **4.6 Les évaluations**

Elles doivent être continues et avec un examen de fin de cycle.

Le côté technique sera évalué, ainsi que la dimension artistique de l'élève tout autant que son assiduité et son comportement au sein des classes.

Des outils et supports d'évaluation seront construits dans le courant de l'année 2010/2011.

## **4.7 Les offres d'enseignements spécifiques**

- Les cours collectifs seuls :

Certains sont accessibles aux élèves : Orchestres, musique de chambre, chorales.

Néanmoins, une évaluation du niveau sera déterminée pour orienter les élèves vers les bons cours collectifs.

- La Musique Assistée par Ordinateur.
- La Préparation au BAC.

Les conditions des activités suivantes seront étudiées durant l'année scolaire 2010/2011.

- L'apprentissage d'un 2<sup>nd</sup> instrument
- Culture musicale (histoire, analyse, esthétique,...)

## 5. POST FACE

L'école de musique est une association ce qui lui permet d'avoir la liberté de ses orientations mais elle choisit d'articuler ces dernières en ayant conscience de remplir « une mission de service public » à la hauteur des moyens qui lui sont mis à disposition par les collectivités.

Je souhaite préciser que ce projet d'établissement est le premier de l'école de musique de Caluire et Cuire et qu'il sera mis en œuvre par étape tout au long des 5 prochaines années.

Pour insuffler une nouvelle dynamique, trois priorités sont données dès septembre 2010 :

- L'enseignement de la Formation Musicale sera tourné autour des pratiques collectives et/ou des nouvelles technologies pour les élèves du 2<sup>nd</sup> cycle. Les professeurs ont déjà réfléchi cette année sur un programme adapté.
- Le conseil pédagogique sera mis en place. Celui-ci aura un rôle central dans la mise en œuvre de ce projet qui se veut consensuel. Une place importante sera donnée à l'expérimentation et à l'évaluation.
- La concertation développée entre les équipes permettra de pointer les idées et les valeurs communes qui seront la base du prochain projet d'établissement.

Les personnes qui viennent dans notre établissement doivent trouver un enseignement de grande qualité et une ambiance musicale et chaleureuse qui leur donne envie de faire de la musique.

« Sans la musique, la vie serait une erreur », Friedrich NIETZSCHE.

Le Directeur,  
Rodolphe SAINT POL.

## Remerciements :

- A Mme HUMMEL (Présidente) et Mme RAVIT (Vice-Présidente) pour leur soutien et les compétences qu'elles ont mis au service de ce projet.
- Aux professeurs qui se sont portés volontaires et qui ont participé aux différentes réunions pour écrire ce projet : Mme EXBRAYAT, Melle HOVASSE, Melle PONTUS, Mme SOHET M. CALISTRU, M. DELBART M. HAMET.
- A tous les autres salariés qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à ce projet.
- A Melle RIEU et M. SZOSTEK pour leur présentation de l'école qui a servi de base à mon travail.